



L'énergie solaire

Enjeux, expérience, solutions, économies.



Le soleil a rendez-vous avec la terre.

La chaleur du soleil figure aujourd'hui parmi les principales alternatives énergétiques. En effet, après 25 ans de développement, cette technologie a atteint sa pleine maturité. Le marché de **la filière solaire augmente à un rythme de plus de 20% par an.**

Ce début du millénaire renoue en effet fortement avec une vision citoyenne de nos comportements quotidiens : conjuguer qualité et soucis environnementaux. Depuis longtemps, CAMIF Habitat accompagne cette conquête pacifique du soleil et démontre que des solutions existent. Démonstration.

Une ressource universelle et infinie

Renouvelable à l'infini, l'énergie solaire se distingue des énergies fossiles qui, elles, sont épuisables. Au rythme actuel, **les réserves mondiales connues de pétrole seront épuisées en 2037***. Cette source d'énergie n'aura été exploitée que durant 175 ans alors que les réserves ont mis plus de 400 millions d'années à s'accumuler.

Le soleil, lui, offre à la terre 15 000 fois plus d'énergie que l'homme n'en consomme. Mais pour l'heure, la part du solaire dans le concert des autres énergies est très faible (2% aujourd'hui, 3% en 2020).

*Office of Technology Assessment du Congrès Américain.

Pour les pays du nord aussi !

La conviction que le solaire ne peut valablement concerner que les régions ensoleillées est une idée reçue. Tout d'abord, les milliers de **Scandinaves, Hollandais et Allemands** qui utilisent de tels systèmes en témoignent. De plus, sur les bords de la mer Baltique, le marché des équipements solaires a atteint en 1996 plus de 400 000 m², soit deux fois plus que dans les Etats du pourtour méditerranéen. Certes, des raisons philosophiques et écologiques expliquent un tel engouement. Néanmoins, les considérations économiques expliquent aussi le recours au solaire.

Selon les experts de l'Agence Internationale de l'Energie et de l'ADEME, les systèmes de chauffe-eau solaire sont parfaitement adaptés dans les régions du nord car ils permettent **une couverture entre 30% et 60% des besoins en eau chaude**. Les études actuelles ne permettent pas encore d'avoir une vision globale des performances des systèmes solaires combinés. Toutefois, près d'un tiers des besoins en chauffage serait assuré par le solaire.

Quels sont les systèmes existants ?

Le chauffe-eau solaire individuel

► **Équipement principal.**

Des capteurs solaires sont le plus souvent placés en toiture et un ballon de stockage, installé à l'intérieur ou à l'extérieur. Une tuyauterie calorifugée relie le tout et assure la circulation d'un liquide primaire.

► **Équipement complémentaire.**

On peut lui associer un échangeur intégré au ballon, une régulation, un circulateur et un dispositif de chauffage d'appoint.

Le système solaire combiné

► **Équipement principal.**

Des capteurs solaires, un réseau de distribution, un système de régulation et des éléments chauffants (plancher, radiateurs...).

► **Production.**

Eau chaude sanitaire et chauffage de locaux

L'eau chaude solaire collective

► **Applications.**

Immeubles d'habitation, maisons de retraite, hôpitaux, gymnases et hôtels recourent à l'énergie solaire pour fournir l'eau chaude à leurs utilisateurs.

► **Équipement principal.**

Ces installations, souvent placées en terrasse des bâtiments, atteignent plusieurs dizaines ou centaines de mètres carrés de capteurs solaires.

C'est leur choix : témoignages

► **Olivier MARINO adhérent à la charte Qualisol**

45 ans, compte déjà plus de vingt années d'expérience dans le solaire et a rejoint CAMIF Habitat dans l'Isère en 1988.

«**Je constate un renouveau du solaire**»

«Depuis 12 ans, je travaille en partenariat avec CAMIF Habitat, et grâce aux actions de l'ADEME*, je constate un renouveau de l'intérêt pour le solaire. Par ailleurs, l'action des pouvoirs publics favorise aujourd'hui l'implantation durable de l'énergie solaire en France.»

* l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

► **Caroline et Hervé CALTAN, clients CAMIF Habitat**

Villebois dans l'Ain (01)

«**L'exigence écologique et l'indépendance énergétique nous ont motivés**»

«Il y a un peu plus d'un an nous avons acheté notre maison à Villebois. C'est une maison ancienne de 240 m² dans laquelle, à notre grand désespoir, le choix du tout électrique avait été fait.

Conseillés par des amis et voulant mettre en pratique notre exigence écologique, nous avons contacté Olivier Marino. L'indépendance énergétique nous a également motivés.

Notre seule dépendance est celle qui nous lie aux nuages.

«Oliver Marino a mis au point un système ingénieux de chauffage ponctuel (l'architecture de la maison ne permettait pas d'installer un plancher solaire). Quand l'eau chaude est en surplus, elle alimente le réseau des radiateurs.»

Nous avons à l'époque bénéficié de subventions

«Nous sommes pleinement satisfaits de notre choix. Depuis l'installation au mois de juillet, nous avons exclusivement consommé du solaire. Nos 6m² de panneaux de chauffe et le ballon de 500 litres ont coûté 4.573 euros après déduction. Nous avons bénéficié d'une subvention de 1.143 euros de l'ADEME et de 1.143 euros de la région Rhône-Alpes.»

L'ADEME* vous aide

LE PLAN SOLEIL est un programme national de relance du solaire thermique en France métropolitaine. L'objectif est d'inciter les usagers à faire l'acquisition de chauffe-eau solaires individuels et de systèmes solaires combinés.



Aides

Un dispositif de type crédit d'impôt.

Depuis le 1er janvier 2005, les aides de l'ADEME pour les applications individuelles (chauffe-eau solaire et système solaire combiné) ont été remplacées par un dispositif de type crédit d'impôt. Ce dispositif a été conçu de telle sorte que les niveaux incitatifs globaux de 2004 et avant soient maintenus, voire améliorés. A ce jour, le bénéfice du crédit d'impôt à 50% pour les résidences principales peut être obtenu dans les conditions prévues par un arrêté ministériel spécifique (ce crédit d'impôt porte sur la part équipement déduction faite des aides directes accordées). Les conditions d'octroi de subventions des collectivités territoriales sont disponibles auprès des délégations régionales de l'ADEME. Pour en savoir plus, cliquez sur www.ademe.fr

CAMIF Habitat a choisi de s'inscrire dans ce plan en favorisant les contacts entre ses clients et les professionnels adhérents à la charte Qualisol.

* l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Découvrez tous nos dossiers sur www.camif-habitat.fr

Vous avez un projet de travaux

Pour nous contacter :

- ▶ Par téléphone : **0810 712 800** 0,23€ / mn à partir d'un poste fixe
- ▶ Par email : webcamifhabitat@camif.fr